

Hébécourt

SEPT/OCTOBRE 2017

Note d'infos n°19



Radars automatiques

C'est avec stupéfaction que j'ai découvert, comme vous tous, l'installation d'un radar sur le territoire communal.

Renseignements pris, j'ai pu faire part de mon mécontentement auprès du cabinet de Monsieur le Préfet car j'estime inadmissible qu'un tel équipement ait pu être installé en agglomération sans en avoir été averti au préalable.

Je suis donc en mesure aujourd'hui de vous apporter les informations suivantes :

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'opération «Déploiement de l'itinéraire protégé dans la Somme».

Pourquoi une telle mesure ?

La vitesse excessive ou inadaptée est l'une des premières causes de mortalité sur les routes de France. Selon le bilan de l'accidentalité de l'année 2016 établi par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), elle est présente dans 32 % des accidents mortels.

Dans la Somme, en 2016, la vitesse est à l'origine de 16 % des accidents mortels. Sur le premier semestre 2017, les comportements résultant de la vitesse ont engendré 9 décès sur les 26 morts du département.

Ce bilan insatisfaisant implique que les efforts en matière de lutte contre l'insécurité routière s'intensifient. C'est pourquoi, des radars autonomes seront implantés de manière aléatoire signalés de manière globale par des panneaux « Pour votre sécurité, contrôles radars fréquents » disséminés le long de l'itinéraire de la RD1001. Des panneaux situés sous les panneaux indiquent par ailleurs aux conducteurs la distance sur laquelle le dispositif de contrôle s'applique.

En parallèle, l'intervention des radars mobiles (véhicules banalisés équipés d'un radar actif en permanence - à l'arrêt comme en mouvement) vient compléter le dispositif composé des radars fixes et autonomes.

La mise en place de ces zones de contrôles par itinéraire répond à la volonté du gouvernement d'en finir avec le mauvais comportement de certains usagers qui ralentissent à l'approche d'un radar pour mieux ré-accélérer après, sans respecter les limitations de vitesse.

Hébécourt est la première commune à accueillir ce nouvel outil de prévention (décision du Ministère de l'Intérieur). Il sera déplacé régulièrement le long de la RD1001 (Somme et Oise).

Alors, désormais, pensez à lever le pied !

Le Maire,
Dominique HESDIN.

Rappel encombrants

Le ramassage des encombrants est prévu le **jeudi 05 octobre 2017**, tôt le matin.
N'oubliez pas de les sortir la veille !

Permanence Urbanisme

Mme BOUGRAT, agent instructeur du Service Urbanisme et Réglementation d'Amiens Métropole, tiendra permanence en mairie le mardi 10 octobre 2017 de 14h-16h afin de répondre à vos interrogations concernant l'Urbanisme dans la commune.